

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION NATURE INC.
TENUE EN PRÉSENTIELLE À SHAWINIGAN, LE 09 AVRIL 2022**

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Guillemette (président de la ZEC) souhaite la bienvenue aux participants et membres.

2.0 MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Jacques Guillemette mentionne un tournant zéro papier pour l'assemblée de cette année, c'est pour cette raison qu'uniquement le nécessaire a été remis en version papier.

Il fait mention de quelques réalisations de la ZEC en 2021 :

- Instauration de l'activité de pêche blanche au lac Benoit ;
- Nomination d'un directeur général ;
- Migration du système comptable vers Manisoft à partir de décembre 2021;
- Entretien du réseau routier ;
- Achat d'un camion de service ;
- Embauche d'un opérateur de machinerie lourde ;
- Amélioration de dix accès à des lacs ensemencés ;
- Acquisition d'un poste d'accueil secondaire au site de prêt-à-camper ;
- Achat de canot, kayak et planche à pagaie ainsi que d'un conteneur pour l'entreposage ;
- Début de la rédaction du plan stratégique 2022-2025.

M. Jacques Guillemette mentionne que le plan stratégique mettra l'emphase sur l'exactitude des données inscrites sur les fiches d'enregistrement remise par les membres.

Il ajoute que la possibilité de se désenregistrer a dû être retirée du poste d'accueil virtuel, puisque l'enregistrement est légal, mais le désenregistrement par la PAV est illégal. Pour le moment, la manière de procéder sera l'arrêt au poste d'accueil pour la remise des fiches d'enregistrement. Pour les personnes n'ayant pas accès à un poste d'accueil, il est aussi possible de nous téléphoner ou d'envoyer un courriel afin de faire fermer leur fiche d'enregistrement. Il ajoute qu'après deux enregistrements non remis, il n'est plus possible de s'enregistrer.

Les réalisations à venir en 2022 sont :

- Augmentation de la communication via l'infolettre, le site internet et les réseaux sociaux ;
- Embauche de nouveaux personnels ;
 - Monsieur Jacques Guillemette mentionne que nous vivons chez nous aussi une pénurie de main-d'œuvre. Nous venons de perdre Dylan Lacerte notre assistant à la protection de la faune après 3 ans de service. En 2021, nous avons déjà perdu en cours de saison un de nos assistants.
- Installation d'un conteneur à déchet au km 1 (MRC Mékinac) ;
 - La MRC Mékinac a demandé que le site reste propre, si le site n'est pas propre, ils retireront tout simplement les conteneurs.

Remerciement offert aux employés et au membre du conseil d'administration pour leur dévouement. Un remerciement spécial est accordé à M. Jean-Claude Toupin (21 ans de service) et à M. William Tardif pour leur travail effectué durant leur mandat sur le conseil d'administration.

Monsieur Jacques Guillemette mentionne que chaque membre peut à sa manière aider la zec et que ce n'est pas juste aux employés à intervenir. C'est l'affaire de tous.

3.0 CHOIX DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Monsieur Jacques Guillemette propose madame Angéline Fourchaud à agir à titre de présidente d'assemblée.

Résolution aga-09-04-01

Il est proposé par monsieur James Maloney secondé de monsieur André Corriveau que l'assemblée accepte la proposition de monsieur Jacques Guillemette afin que madame Angéline Fourchaud agisse à titre de présidente d'assemblée générale annuelle et que madame Hélène Doucet soit la secrétaire pour l'assemblée. Adopté à la majorité.

4.0 LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Angéline Fourchaud s'assure que l'avis de convocation est compris par les membres.

5.0 VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame Fourchaud constate le quorum et déclare l'ouverture de l'assemblée.

6.0 PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS ET DES EMPLOYÉS

Madame Isabelle Gélinas, membre du CA depuis 3 ans.

Monsieur Joseph Blais, membre du CA depuis 33 ans.

Monsieur Alain Gervais, membre du CA depuis 10 ans.

Monsieur Pierre Grenier, membre du CA depuis 10 ans.

Monsieur Gilles Morais, membre du CA depuis 18 ans.

Monsieur Réjean Angelo Poirier, membre depuis 9 ans.

Monsieur Georges A. Dulac, membre depuis 2 ans.

Monsieur Denis Mélançon, membre du CA depuis 2 ans.

Monsieur Jacques Guillemette, membre du CA depuis 32 ans. Préside le conseil d'administration ; assiste les responsables des comités et chapeaute la gestion administrative et financière. Sièges

sur les conseils d'administration suivants : AFVSM, ARGZM, Comité faune régional, Comité de surveillance de Zecs Québec.

Employés de la zec

Madame Hélène Doucet, Adjointe administrative, en service depuis 6 ans.

Monsieur Martin Lavallée, Directeur général, en service depuis 2 ans.

Madame Manon Bordeleau, Préposée à l'accueil, en service depuis 4 ans.

Monsieur Marco Germain, Homme d'entretien, en service depuis 2 ans.

Madame Micheline Bédard, Préposée à l'accueil, en service depuis 2 ans.

Monsieur Jean Lefebvre, Homme d'entretien, en service depuis 1 an.

7.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente de l'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution aga-09-04-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Stéphane Roof propose d'accepter l'ordre du jour avec l'ajout d'une période de questions au point 13, monsieur André Corriveau appuie. Adopté à la majorité.

8.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2021

Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 17 avril 2021.

Résolution aga-09-04-03

Monsieur Stéphane Roof propose de se soustraire de l'obligation de lecture du procès-verbal, il est appuyé de monsieur Michel Massé. Adopté à l'unanimité.

Résolution aga-09-04-04

Monsieur Carl Carpentier propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du **17 avril 2021**, il est appuyé de monsieur Christian Amyot. Adopté à l'unanimité.

Suivi au procès-verbal

Aucun sujet n'a été abordé.

9.0 PRÉSENTATION ET ADOPTION PAR LES MEMBRES

- a) **Présentation des états financiers par la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. pour l'année 2021 (1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021).**

Madame Joëlle Désaulniers représentante de la firme comptable, fait la lecture du rapport des états financiers 2021 présentés selon les normes comptables reconnues. Elle explique les différents tableaux financiers.

Questions concernant les états financiers :

Monsieur Louis Turbide demande à combien équivaut le 1% des dépenses provenant des pods. M. Jacques Guillemette précise que nous avons obtenu environ 8000\$ en revenu de location en 2021. Des changements ont été faits au niveau de la comptabilité afin de pouvoir travailler par projet. La comptabilité par projet va permettre de savoir exactement le montant dépenser dans chaque projet incluant les pods. M. Pierre Grenier précise que la dépense des pods en 2021 exclut l'entretien du chemin ainsi que d'autres dépenses qui pourront être comptabilisées en 2022.

Monsieur Jean-Claude Toupin demande pourquoi la documentation n'a pas été envoyée par courriel vu que la version papier n'est plus remise. Monsieur Jacques Guillemette précise que tous les documents en lien avec l'évènement ont été envoyés par courriel. Madame Angéline Fourchaud ajoute que la documentation est également disponible sur le site internet sous l'onglet assemblée générale annuelle.

b) Présentation de la tarification 2022

Monsieur Pierre Grenier présente la tarification 2022. (Annexe 1)

M. Claude Aubry demande quel est le pourcentage d'augmentation globale de la tarification 2022. M. Pierre Grenier précise que l'augmentation globale est de 3%.

c) Présentation des prévisions budgétaires pour 2022

Monsieur Pierre Grenier présente les prévisions budgétaires pour l'année 2022.

Une période de questions suit la présentation :

M. Louis Turbide demande pourquoi le salaire du préposé à l'entretien du site de prêt-à-camper ne fait pas partie des dépenses en lien avec les pods. M. Pierre Grenier précise que la personne ne fera pas exclusivement du travail au pod. Le temps qu'un de nos employés passera au pod sera comptabilisé dans les dépenses des pods grâce à notre nouveau logiciel. Monsieur Martin Lavallée ajoute que les pods sont subventionnés par des enveloppes qui n'auraient pas pu être utilisées sans ce projet. Il ajoute que tous les projets mis en place permettent de faire abaisser également la masse salariale puisque le temps des employés est remboursé par le projet. Le même exercice est fait avec notre machinerie lorsque celle-ci travaille sur un projet tel que les pods, nous chargeons à l'heure un montant qui sera remboursé par la subvention. Il peut donc arriver qu'un projet ne coûte rien en fin de compte lorsque nous avons soustrait le salaire employé et le montant chargé au projet pour notre machinerie.

d) Nomination du vérificateur indépendant pour les années 2022

Un membre de l'assemblée s'interroge à savoir si nous allons demander un bilan audité ou un bilan vérifié des états financiers pour 2022. M. Jacques Guillemette précise que ce débat a déjà été fait, il a été fait ici et également au congrès de zec Québec. La Zec n'a pas l'obligation d'avoir un bilan audité, un bilan vérifié répond amplement à notre protocole d'entente avec le ministère. Le bilan vérifié a aussi été accepté lors de l'assemblée générale annuelle de 2019. Si la zec avait une problématique financière, il pourrait être intéressant de faire un bilan audité, mais cette

situation ne nous concerne pas pour le moment. Le point sur le prochain ordre du jour sera modifié afin d'éviter la confusion, nous l'appellerons nomination d'un professionnel en exercice indépendant afin de faire l'examen de nos états financiers pour l'année suivante.

Résolution aga-09-04-05

Sur proposition dûment appuyée, il est proposé par monsieur André Corriveau secondé de monsieur Denis Flageole d'adopter les états financiers de 2021 et de reconduire le mandat de la firme comptable « Désaulniers, Gélinas et Lanouette comptables agréés » pour le rapport de mission d'examen des états financiers de 2022. Adopté à l'unanimité.

10.0 RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES PERSONNES (HIVER)

M. Jacques Guillemette mentionne qu'il existe un règlement à ce sujet voté en 2005, toutefois la modification de celui-ci est nécessaire afin de demander l'enregistrement pour une personne désirant faire une activité de prélèvement durant la saison hivernale. De cette façon, les invités non-membres pourront payer la tarification en vigueur pour effectuer une activité de prélèvement de petite chasse ou de pêche blanche.

M. Claude Aubry aimerait que l'on modifie légèrement la phrase du point 2 du règlement afin d'inscrire elle y accède ou y séjourne pour se livrer à l'une des activités récréatives suivantes.

M. Sébastien Blanchette demande si la carte de membre sera valide pour 1 an. M. Jacques Guillemette indique que oui, elle sera renouvelable en avril ou mai de chaque année.

Résolution aga-09-04-06

Sur proposition dûment appuyée, il est proposé par monsieur Louis Turbide secondé de monsieur René Cloutier d'adopter le règlement sur l'enregistrement des personnes remplaçant le règlement antérieur sur l'enregistrement des personnes adopté en assemblée générale annuelle le 2 avril 2005. Adopté à la majorité.

11.0 RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES ACTIVITÉS DE LA ZEC

- a) **Présentation des activités réalisées en 2021**
- b) **Parole à l'assemblée (questions/commentaires)**
- c) **Approbaton des décisions des administrateurs**

a) Présentation des activités réalisées en 2021

Monsieur Martin Lavallée présente les dossiers ressources humaines et protections de la faune.

Dossier ressource humaine :

- Mise en place d'un régime d'assurance collective pour les employés à l'année
- Embauche d'un opérateur de machinerie
- Changement de statut du coordonnateur pour directeur général
- Description des tâches de l'adjointe administrative

Bilan protection de la faune 2021 :

- 1500 heures de patrouille ;
- Interceptions lors de barrage routier, des patrouilles stationnaires et des opérations glacières ;
- Vérification régulière des lacs et des campings ;
- Inspection complète des terrains de camping, émission d'avis de non-conformité.

Rapport d'infraction :

Chasse sans permis : 4

Arme chargée à bord d'un véhicule: 3

Pêche sans permis: 4

Circulation sans droit: 4

Pêche en temps prohibé: 2

Poissons non identifiables : 2

Avis de 7 jours : 8

Monsieur Martin Lavallée mentionne que vos permis ainsi que votre fiche d'enregistrement doivent toujours vous suivre sur le territoire. Vous devez pouvoir prouver en tout temps que vous êtes enregistré pour être présent sur le territoire.

Monsieur Martin Lavallée rappelle qu'en tant que membre de la zec, vous êtes des joueurs importants autant dans la sensibilisation des utilisateurs que pour montrer l'exemple à suivre. La zec a besoin et compte sur vous pour soulever les problématiques rencontrées sur la zec et garder l'œil ouvert pour signaler à S.O.S. braconnage tout acte de braconnage ayant lieu sur notre territoire.

Dossier aménagement

Récolte faunique:	Pêche :	12 688 truites mouchetées
	Chasse :	116 orignaux
		4 366 perdrix
		39 ours noirs

Ensemencement 2021 :	25 lacs
ZEC	12 832 truites mouchetées indigènes de 4 à 6 pouces
ZEC	10 250 truites mouchetées de 9 à 11 po.

Nouveaux lacs aménagés : Lacs Doucet, Cossette et Fer à Cheval – Ouverture en 2022

Travaux fauniques et accès :

- Amélioration des accès aux lacs suivants : trou, canoe, montagne, lachance ouest, poire, petit couteau, elan, taki, shawi et rivière Matawin via le pod sanitaire.
- Achat système de gestion du castor (halte aux castors)
- Vérification de frayères et suivi des aménagements de la faune en partenariat avec la fondation de la faune.

- Achat, conception et production pour l’affichage de nos lacs
- Suivi avec la direction des barrages concernant le lac Eileen
- Améliorer la vérification et l’exactitude des espèces, quantités et poids des fiches de déclaration des pêcheurs

Projet de pêche blanche

Résultat hiver 2022

- 155 poissons prélevés
- Environ 175 pêcheurs

Pêche blanche 2023

- Lac disponible : Benoit, Vache et élan.
- Enregistrement obligatoire.
- Achat des droits de pêche journalier en vigueur pour les non-membres.

M. Lavallée rappelle que la zec n’a pas comme mission d’organiser une activité de pêche blanche. L’activité doit être gérée par des bénévoles. De notre côté, nous tentons de trouver des subventions qui pourraient faciliter la mise à place de l’activité ou la conservation d’un budget pour l’ensemencement d’automne de poissons de taille pêchable dans ces lacs.

Projet en 2022

- Poursuivre l’ensemencement des lacs de truites indigènes et domestiques sur une trentaine de lacs
- Amélioration des sentiers et d’une signalisation adéquate
- Nettoyage et vérification de frayères (élaboration d’un plan sur 5 ans)
- Poursuivre l’amélioration des sentiers
- Aménagement de 10 accès aux lacs ensemencés
- Changement de la signalisation d’accès aux lacs
- Améliorer la vérification et l’exactitude des espèces, quantités et poids des fiches de déclaration des pêcheurs

Monsieur Martin Lavallée invite les gens à porter une attention particulière sur le dernier point. La santé de nos lacs et toutes les décisions prises également découlent des statistiques laissées par les membres. La déclaration de toutes vos prises dans les bons lacs ainsi que la pesée de vos prises ont une importance capitale pour une saine gestion de nos plans d’eau.

Partenaires : MFFP, Fondation de la faune du Québec, Zec Québec et MRC Mékinac.

Dossier forestier :

Présentation par monsieur Martin Lavallée des chantiers présents durant la saison 2021. Il est mentionné qu’une carte topographique des différents chantiers est mise sur le site internet chaque semaine pour vous tenir informé de leur emplacement.

M. Martin Lavallée annonce que la route 3 et la route 33 seront déneigées jusqu'au chantier Lancery durant l'hiver 2023.

Réseau routier :

M. Martin Lavallée est revenu sur une problématique vécue sur le réseau routier causé par un de nos employés. Il souligne que la publication d'une problématique sur les réseaux sociaux n'est pas le meilleur moyen, ni le plus rapide de nous aviser. Avertir les préposées du poste d'accueil est le meilleur moyen et le plus rapide pour corriger la situation de notre côté. L'achat de CB satellite effectué à l'automne passé va permettre de contacter l'employé directement sur le territoire afin d'apporter une correction rapidement à la problématique.

Réalisations 2021

Outre l'entretien hebdomadaire des chemins principaux, nous avons procédé à la réfection de la route 4 du km 28 au km 48 environ. D'autres travaux ont été exécutés en fin de saison afin de prévenir les dégâts qui pourraient survenir lors de la fonte printanière et améliorer la sécurité sur le réseau. Des travaux de nettoyage, de balayage et de signalisation de l'ensemble des ponts ont été effectués ce qui nous a permis également de procéder à l'inspection visuelle de chacun d'entre eux, principalement la surface de roulement. Le coût des travaux routiers s'élève à 134 361,08\$, nous avons obtenu de l'aide financière via des subventions pour un total de 129 263,53\$

Entretien hebdomadaire :	59,284.50\$
Projet réfection de la route 4 km 28 à 48 :	45,002.58\$
Signalisation, débroussaillage et travaux fins de saison :	30,074.00\$
MRC MÉKINAC :	63,000.00\$
Fédération des ZECS :	48,263.53\$
Programme d'aménagement durable et Forêts :	18,000.00\$
Hydro-Québec :	18,000.00\$

Prendre note, pour qu'un projet de réseau routier soit « subventionnable », l'industrie forestière ne doit pas emprunter la route visée dans le projet soumis. C'est pour cette raison que les projets d'amélioration ont lieu où l'industrie n'est pas présente.

En 2021, nous avons continué nos démarches avec le ministère pour faire respecter l'entente prise par les compagnies forestières. Rencontre avec les forestiers et inspection du réseau en leur compagnie afin de déterminer les travaux nécessaires. Préparation d'un rapport, à la suite de la visite du chantier. Une présentation du rapport sera faite aux forestiers avant le début de la saison 2022.

Les démarches avaient pour but de faire respecter l'article 64 du RADF qui stipule ceci :
Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.

Projet 2022

- Projet de concassage et rechargement de routes
- Réfection route 33 N (km 88 au km 101)
- Réfection route 33 N (km 84 au km 88)
- Signalisation sur le réseau

La réalisation des projets est conditionnelle à l'obtention de subvention de la part de nos partenaires. MRC Mékinac, PADF, Hydro-Québec et Zecs Québec.

b) Parole à l'assemblée (questions/commentaires)

M. Alain Ayotte demande ce qui est la norme concernant le programme d'aménagement durable des forêts. Le nom du programme fait référence à la nature plus qu'à l'entretien d'un réseau routier. M. Martin Lavallée explique que ce programme permet d'aider directement les utilisateurs de la forêt, on présente d'année en année une demande pour le réseau routier puisque nous savons que se sera accepté et que nous aurons de l'argent découlant de la présentation de ce projet. Il ajoute que d'autres programmes tels que la fondation de la faune permettent directement d'aider les projets en lien avec la nature ou la faune, par exemple pour un projet d'aménagement faunique.

M. Louis Turbide demande pourquoi l'accès au lac du petit lac couteau a été amélioré puisqu'on a mentionné l'amélioration d'accès à des lacs ensemenés. M. Martin Lavallée précise qu'effectivement ce lac n'est pas ensemené, mais que la machinerie était dans le secteur nous l'avons donc fait en passant.

M. Louis Turbide aimerait savoir si nous comptons mettre des chaloupes dans le secteur des pods. M. Jacques Guillemette indique que nous prévoyons en mettre sur le lac élan seulement qui est un lac dépôt-retrait.

M. Denis Flageole indique que le système pour les castors ne fonctionnera pas. Selon son expérience professionnelle, le meilleur système est la cage ou cube Morency en Wire mesh de 8 x 8 avec un tuyau.

Mme Mélanie Cantara demande si la pêche blanche l'an prochain sera seulement sur 2 jours comme cette année. M. Martin Lavallée précise que le règlement a été fait cette année pour les deux prochaines années, donc l'an prochain les mêmes journées seront conservées puisque rien ne peut être modifié avant le renouvellement du règlement.

M. Dominique Goulet demande s'il serait possible d'interdire la chasse au petit gibier durant les deux semaines de chasse à l'arme à l'original.

Un membre dans l'assistance indique que son permis de chasse émis par la machine du ministère provenant de la zec n'existait pas lors de l'enregistrement de son original.

M. Philippe Beaulac aimerait qu'on interdise seulement l'accès au chemin secondaire au lieu d'interdire complète la chasse durant la période de la chasse à l'original à l'arme à feu.

M. Denis Magnan aimerait que la zec ouvre des lacs à brochet également durant la pêche blanche. M. Martin Lavallée précise que le règlement est bloqué pour 2 ans, mais si des bénévoles sont disponibles pour s'occuper du lac. Ça pourrait se faire sans problème.

Suite à la mention d'un possible locataire au pods utilisant des motocross durant la chasse à l'original pendant la période de l'arc et l'arbalète :

Résolution aga-09-04-07

M. Denis Bordeleau propose d'interdire la chasse aux petits gibiers durant les deux semaines de la chasse à l'original à l'arme à feu secondé de M. Jean-Philippe Massé. **L'assemblée passe au vote et cette proposition est refusée par la majorité.**

M. Alain Ayotte est contre cette proposition, car il souhaite pouvoir chasser le petit gibier pendant la chasse à l'original après avoir abattu son original.

M. Patrick St-Pierre aimerait qu'on trouve un règlement qui pourrait satisfaire autant les chasseurs de petits gibiers que les chasseurs de gros gibiers.

M. Denis Flageole indique que si le règlement interne indiquant la possibilité de chasser entre 10h et 15h était respecté, il y aurait déjà moins de friction.

M. Martin Lavallée indique qu'aucune activité n'est plus importante que l'autre et que peu importe la décision finale, il y aura toujours des insatisfaits.

M. Dominique Goulet indique que l'effort ainsi que les montants accordés à la chasse à l'original sont de loin supérieurs à ceux accordés à la chasse aux petits gibiers.

M. Mario Armstrong aimerait ne rien changer à la réglementation en place et d'autoriser la chasse aux petits gibiers pendant la chasse à l'original à l'arme à feu.

M. Philippe Caron aimerait proposer que les lacs à Touladi soient ouverts seulement la fin de semaine. M. Jacques Guillemette indique que la réglementation 2022 décrète que les lacs Decoste, Clara, Poterie supérieur et des aigles seront ouverts les samedis-dimanches-lundis à partir de l'été 2022.

c) Ratification des actes posés par les administrateurs et les officiers

Résolution aga-09-04-08

Sur proposition dûment appuyée, il est proposé par monsieur André Corriveau secondé de monsieur Stéphane Roof d'approuver toutes les décisions prises dans l'année par le conseil d'administration et de donner quittance de tous gestes et actes posés par ledit conseil d'administration pour l'année 2021. Adopté à l'unanimité.

12.0 PRÉSENTATION DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

A. Management

- En 2021, le conseil d'administration a changé le statut du coordonnateur pour directeur général avec les responsabilités inhérentes à ce poste.

- ❖ Des démarches sont entreprises avec une firme spécialisée dans la gestion des OBNL. (Marco Baron)
 - La politique financière établit les montants pour les déplacements sur les chemins asphaltés et sur les chemins forestiers. Pour les repas et autres dépenses, nous remboursons la facture sur présentation de pièces justificatives.
 - Le plan stratégique 2022-2025 va inclure la conception et la mise en place d'une politique concernant l'approvisionnement, l'embauche et une politique salariale. Bien qu'il n'y ait pas de document écrit concernant une politique d'embauche. Les procédures suivantes s'appliquent :
 - Approbation par le conseil d'administration d'une nouvelle ressource
 - Appel d'offres sur les différentes plateformes
 - Le comité de sélection étudie les CV, passe les entrevues et fait une recommandation d'embauche au conseil d'administration
 - Le conseil d'administration confirme l'embauche du candidat.
- B. Finance**
- Il n'y a pas d'obligation dans le protocole d'avoir un bilan audité. Lors de l'AGA de 2019, il a été retenu que des états vérifiés seraient acceptable étant donné que nous avons toujours la même firme comptable.
 - La tenue de livres est faite par l'adjointe administrative et vérifiée par le trésorier (c'est un comptable). La conciliation bancaire de la fin de mois est réalisée par zec Mauricie.
 - ❖ À chaque conseil administratif, le trésorier présente les états financiers et commente les écarts par rapport aux prévisions.
 - Toutes les données sont sauvegardées dans un nuage et répliquées sur un serveur externe situé à l'extérieur de notre bureau.
- C. Marketing**
- Il n'y a pas eu de consultation auprès des membres, nous avons fait quelques parutions d'information sur les divers médias. Le conseil d'administration se propose de mieux informer ses membres par des infolettres de façon régulière.
- Ajout au plan stratégique 2022-2025 d'une politique de communication avec les membres (rédaction d'un plan de communication et de promotion)
- D. Opération**
- Beaucoup de documents sont à notre disposition pour faire une saine gestion des ensemencements
 - Sommaires des espèces déclarées 2018, 19, 20.
 - Rapport des diagnostics de 11 lacs en 2020
 - Rapport de suivi des lacs Buse, HY, Jean, Cossette, etc.
 - Plan de gestion des habitats aquatiques dans la zec Chapeau de Paille.
 - Il est faux de croire que les ensemencements se font de manière aléatoire.
 - ❖ Des plans d'entretiens sont établis pour les campings, pour, les frayères, les fosses septiques en collaboration avec la MRC. Procédure d'analyse de la qualité de l'eau du camping de la rivière (environex).
 - ❖ Mise à jour du plan stratégique 2022 – 2025 établissant le plan d'action pour l'entretien des chemins.
- E. Ressources humaines**
- Le comité RH a procédé à l'évaluation du DG et ce dernier a procédé également à l'évaluation de tout le personnel avec copie signée de chacun des employés.
 - ❖ Nous partageons beaucoup de services avec l'Association Régional de la Mauricie
 - Comptabilité de la fin de mois, support comptable ;

- Support sur le logiciel Manisoft (à partir de décembre 2021) ;
- Achat de 700 heures de protection escouade régionale ;
- Demande de permis ;
- Hébergement des données informatiques.

Mme Ariane Séguin Leduc mentionne que le suivi du comité de surveillance était une demande de l'assemblée générale annuelle datant de 2021. Durant cette assemblée, elle avait elle-même proposé ce suivi, un suivi fait par le comité de surveillance. Le suivi offert lors de l'assemblée était un suivi fait par le conseil d'administration lui-même. M. Jacques Guillemette mentionne que le conseil d'administration a compris qu'un suivi était nécessaire pour vérifier la mise en place de correctif soulevé par le rapport. Toutefois, rien ne mentionnait que le suivi devait être fait par M. Jessy Mélançon et M. Marcel Beaudoin directement. Mme Angéline Fourchaud procède à la relecture de la résolution prise en 2021 et confirme que rien n'indique directement que le comité de surveillance devait refaire un suivi.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de question n'a pas été utilisée finalement.

14.0 ÉLECTION

Nomination d'un président, d'un secrétaire et de scrutateurs.

Résolution aga09-04-09

Sur proposition dûment appuyée, il est proposé par Monsieur Denis Gélinas de nommer Madame Angéline Fourchaud à titre de président d'élection, Hélène Doucet à titre de secrétaire et Jean-Claude Toupin, Marc Rodier et Claude Aubry comme scrutateur appuyé de monsieur Denis Flageole. Adopté à la majorité.

Administrateurs sortants : Jacques Guillemette, Pierre Grenier, Angelo Réjean Poirier et Isabelle Gélinas

Mise en nomination :

Serge Blanchette
 Christopher Collard
 Jessy Mélançon
 Isabelle Gélinas
 Angelo Réjean Poirier
 Pierre Grenier
 Jacques Guillemette

En vertu du nouveau règlement qui avait été adopté à l'assemblée générale annuelle 2017, les personnes intéressées devaient déposer leur mise en candidature, au plus tard le 09 mars 2022.

Les personnes suivantes : Jacques Guillemette, Pierre Grenier, Angelo Réjean Poirier, Isabelle Gélinas, Jessy Mélançon, Christopher Collard et Serge Blanchette se sont conformés au règlement actuel soit de s'être inscrit, d'avoir obtenu trois supporteurs et d'avoir présenté leur mise candidature au plus tard le 09 mars 2022.

Les personnes élues sont Pierre Grenier, Angelo Réjean Poirier, Isabelle Gélinas, Jessy Mélançon, Christopher Collard et Serge Blanchette.

Résolution aga09-04-10

Sur proposition dûment appuyée, il est proposé par monsieur André Corriveau appuyé de monsieur Sylvain Paul d'autoriser la secrétaire d'assemblée à détruire les bulletins de vote. Adoptés à l'unanimité.

15.0 AFFAIRES DIVERSES

a) Prêt-à-camper - Pods

Projet instauré en vue d'assurer l'autofinancement de la zec. Ce projet a été financé en grande partie par le ministère.

Cette année, l'ajout d'un poste d'accueil secondaire pour le site de prêt-à-camper permettra l'accueil des clients, l'ajout d'un mini dépanneur, la location de canot, kayak et planche à pagaie. Ce projet a été financé entièrement par le ministère.

b) Information sur le poste d'accueil de Trois-Rives

Une demande au programme d'immobilisation a été faite afin d'obtenir une aide financière pour l'amélioration de notre poste d'accueil.

c) Chasse à l'ours à l'automne

Suite à une demande formulée à l'assemblée générale annuelle de 2021,

Résolution aga09-04-11

Il est proposé par monsieur Louis Turbide appuyé de monsieur Denis Girard que le conseil d'administration face les démarches auprès du MFFP pour modifier nos règlements afin d'autoriser la chasse à l'ours à l'automne à partir de l'automne 2023. Refusé à la majorité.

M. Sébastien Blanchette suggère d'autoriser la chasse à l'ours en dehors de la période de chasse à l'original.

M. Alain Ayotte n'est pas d'accord avec cette proposition, il croit que des chasseurs d'original utiliseront la défaite de la chasse à l'ours pour continuer de chasser l'original.

M. James Maloney est contre la proposition concernant la chasse à l'ours durant la chasse à l'arme à feu.

Résolution aga09-04-12

Il est proposé par monsieur Louis Turbide appuyé de monsieur Denis Girard que le conseil d'administration face les démarches auprès du MFFP pour modifier nos règlements afin d'autoriser la chasse à l'ours à l'arc et arbalète seulement à partir de l'automne 2023. Adopté à la majorité.

d) Conteneur à déchet

La MRC Mékinac a offert d'installer des conteneurs à déchet au km 1. Toutefois, si le site n'est pas propre, les conteneurs seront automatiquement retirés.

e) Tirage au sort forfait de prévente

Le gagnant pour l'année 2022 est monsieur Gérald Tremblay.

16.0 Parole à l'assemblée (questions/commentaires)

A) Questions reçues d'avance (questions/commentaires)

M. André Corriveau demande si les lacs Cossette et Doucet seront ouverts cette année et quelle sera la réglementation.

Réponse : Le lac Cossette et Doucet seront ouverts cette année du 20 mai au 11 septembre 2022. Ouverture les vendredis et samedis jusqu'à l'atteinte du quota.

M. Patrick St-Pierre aimerait savoir si l'on peut faire des frayères, ensemer de la truite grise ou ensemer une autre espèce dans le lac à la chienne. Il demande également si le brochet mange beaucoup de truite et pourquoi sur d'autres lacs la cohabitation se passe bien.

Réponse : Le ministère considère le lac à la chienne comme un lac à truite grise, pour cette raison il ne permettrait jamais l'ensemencement d'une autre espèce. Nous ne sommes pas au courant si le ministère permettrait de faire des frayères à truite grise sur le lac à la chienne.

M. Claude Urbain aimerait savoir si le km 6 sur la route 2 sera réparé.

Réponse : Aussitôt que la machinerie sera dans le secteur, nous procéderons à la réparation.

M. Étienne Béland aimerait savoir s'il serait possible d'ensemencer des lacs à doré tels que le Laferté et le lac Arcand.

Réponse : Bien que ces lacs aient un peu de doré, ces lacs ne sont pas des habitats propices au doré. À notre connaissance, nous ne connaissons pas non plus de pisciculture élevant ce type de poissons. De plus, M. Jacques Guillemette semble très sceptique sur l'approbation par le ministère de ce type d'ensemencement.

M. Louis Turbide aimerait que la location des pods ne soit pas permise durant la chasse à l'original à l'arc et arbalète. L'an passé durant cette période des amateurs de motocross aurait loué les pods dérangeant ainsi les chasseurs près du site.

Réponse : En ayant un préposé sur place, la situation ne devrait pas se reproduire, car nous pourrions effectuer un contrôle sur les locataires durant cette période.

M. André Chartier demande pourquoi la zec n'offre pas de forfait pêche seulement.

Réponse : Pour donner suite à une demande qui a été faite par les membres désirant avoir un forfait combinant la petite chasse et la pêche, le conseil d'administration a décidé de jumeler les deux forfaits pour le même prix. Si une personne ne désire pas effectuer de petite chasse, il n'y a pas de problème, l'activité est simplement incluse s'il désire le faire.

M. Pierre et François Blais demandent s'il serait possible de modifier l'ouverture des lacs samedis-dimanches pour mercredis et samedis, puisque le dimanche beaucoup de membres ne profitent pas de cette journée étant sur leur départ.

Réponse : Plusieurs lacs qui étaient ouverts par le passé les samedis-dimanches seront pour les deux prochaines années ouverts les vendredis-samedis.

M. Jean-Philippe Massé demande si les tapis de ponts au km 16 sur la route 3 et au km 36 sur la route 4 seront refaits.

Réponse : Une entente a été faite avec les compagnies forestières qui se sont engagées à refaire les tabliers de pont, remplacer les ponceaux et creuser les fossés.

M. Gilles Garceau demande s'il serait possible de mettre de l'asphalte recyclé dans la petite côte du nature. Il demande également s'il est possible de faire une demande pour démanteler un barrage de castor sur un chemin secondaire, car le chemin se rend à des lacs ensemencés.

Réponse : Nous pourrions continuer à améliorer la côte du nature, par contre nous ne pensons pas être en mesure de mettre de l'asphalte recyclé. Cette solution ne dure que quelque année, par la suite nous aurons la même problématique que la côte du km 13.

Il est certain que nous avons beaucoup de chemin secondaire, il est donc impossible d'entretenir un réseau aussi énorme. Nous comptons sur la participation des membres pour nous aider à l'entretien des chemins secondaires. Si nous sommes dans le coin pour des travaux, il se pourrait que nous puissions apporter des réparations à un chemin secondaire toutefois nous ne pouvons pas prendre d'engagement sur la réparation d'un chemin secondaire précis.

Autres questions :

Madame Sylvie Rancourt aimerait partager son expérience vis-à-vis d'air médic. Elle a remarqué que dans la majorité des cas les services ambulanciers étaient plus rapides à intervenir que la compagnie air médic. Elle a également remercié M. Jacques Guillemette pour ces 32 ans de service auprès de la zec.

M. Jean-Claude Toupin rappelle à M. Martin Lavallée que les pancartes pour les sites air médic n'ont toujours pas été changées malgré plusieurs conversations à ce sujet. M. Martin Lavallée explique que la commande a été passée à air médic, mais celle-ci n'est toujours pas rentrée. De notre côté, nous avons commandé des pancartes 4x4po pour les sites air médic puisque que nous considérons celle fournie par air médic trop petite. Un projet en 2022 sera entièrement consacré à la sécurité sur la zec et au développement ou à l'amélioration de 10 sites air médic.

M. Claude Aubry aimerait préciser que la réglementation 2022 annoncée sur le site du ministère il y a quelque semaine concernant la chasse à l'original contenant une erreur. La situation a été réglée par le ministère depuis peu.

Résolution aga09-04-13

M. Claude Aubry propose que la vente des vignettes de chasse soit faite à l'automne de l'année précédente pour l'année suivante. **L'assemblée passe au vote et cette proposition est refusée par la majorité.**

17.0 Levée de l'assemblée

Madame Angéline Fourchaud remercie l'assemblée et elle ajoute que les assemblées qu'elle préside généralement sont beaucoup moins houleux et plus respectueux habituellement.

En finissant, Madame Angéline Fourchaud, la présidente de l'assemblée, constate que tous les points ont été traités et déclare la levée de l'assemblée à 17h50.

Jacques Guillemette, président sortant non réélu

Isabelle Gélinas, secrétaire

PROJET

ANNEXE 1

ZEC CHAPEAU DE PAILLE		
TARIFICATION 2022 DES FORFAITS ET DES DROITS EXIGIBLES		
	2022	2022
DROITS ANNUELS EXIGIBLES*	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
FORFAIT GLOBAL (1)	330,51 \$	380,00 \$
FORFAIT PÊCHE ET PETITE CHASSE (2)	294,85 \$	339,00 \$
FORFAIT ÉTUDIANT D'UN MEMBRE INDIVIDUEL (3) -19 à 25 ANS AVEC PREUVE SCOLAIRE	86,02 \$	98,90 \$
FORFAIT PÊCHE ET PETITE CHASSE INDIVIDUEL (4) -SANS RÉSEAU ROUTIER	166,60 \$	191,55 \$
FORFAIT DE CHASSE À L'ORIGINAL INDIVIDUEL (5) - SANS RÉSEAU ROUTIER	311,73 \$	358,40 \$
FORFAIT DE CHASSE AU CERF DE VIRGINIE INDIVIDUEL (6) - SANS RÉSEAU ROUTIER	277,80 \$	319,40 \$
FORFAIT DE CHASSE À L'OURS INDIVIDUEL-PRINTEMPS (7) - SANS RÉSEAU ROUTIER	128,99 \$	148,30 \$
FORFAIT DE CIRCULATION INDIVIDUEL (8)	152,29 \$	175,10 \$
CARTE INTER-ZEC - DOIT ÊTRE MEMBRE ET DÉTENIR UN FORFAIT INCLUANT LE RÉSEAU ROUTIER	20,00 \$	23,00 \$
CARTE DE MEMBRE (DROIT DE VOTE - AGA 2021)	26,96 \$	31,00 \$
1) INCLUS : CONJOINT ET ENFANTS DE 18 ANS ET MOINS, CARTE DE MEMBRE, RÉSEAU ROUTIER, ORIGINAL, CERF DE VIRGINIE, PÊCHE ET PETITE CHASSE, OURS AU PRINTEMPS 2) INCLUS : CONJOINT ET ENFANTS DE 18 ANS ET MOINS, CARTE DE MEMBRE, RÉSEAU ROUTIER, PÊCHE ET PETITE CHASSE SEULEMENT 3) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, RÉSEAU ROUTIER, ORIGINAL, CERF DE VIRGINIE, PÊCHE ET PETITE CHASSE, OURS AU PRINTEMPS 4) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, PÊCHE ET PETITE CHASSE SEULEMENT 5) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, ORIGINAL SEULEMENT 6) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, CERF DE VIRGINIE SEULEMENT 7) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, OURS AU PRINTEMPS SEULEMENT 8) INCLUS : CARTE DE MEMBRE, DROIT DE CIRCULATION INDIVIDUEL SEULEMENT		
DROITS EXIGIBLES SAISONNIERS * (EXCLUS: CARTE DE MEMBRE ET RÉSEAU ROUTIER)	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
DROIT DE PÊCHE ET PETITE CHASSE - INDIVIDUEL	166,60 \$	191,55 \$
DROIT DE CHASSE À L'ORIGINAL - INDIVIDUEL	311,73 \$	358,40 \$
DROIT DE CHASSE AU CERF DE VIRGINIE - INDIVIDUEL	277,80 \$	319,40 \$
DROIT DE CHASSE À L'OURS (PRINTEMPS) - INDIVIDUEL	128,99 \$	148,30 \$
DROITS EXIGIBLES QUOTIDIENS ET CONSÉCUTIFS *	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
DROIT DE PÊCHE OU PETITE CHASSE 1 JOUR - INDIVIDUEL (9)	26,96 \$	31,00 \$
DROIT DE PÊCHE OU PETITE CHASSE 1 JOUR - FAMILIAL (9)	36,70 \$	42,20 \$
(9) LES JOURS SUIVANTS DU DROIT DE PÊCHE OU DE PETITE CHASSE SERONT FACTURÉS À 50% DU TARIF QUOTIDIEN PAR LE NOMBRE DE JOURS ADDITIONNELS		
AUTRES DROITS EXIGIBLES QUOTIDIENS *	TARIF AVANT TAXES	TARIF AVEC TAXES
DROIT DE CHASSE À L'OURS 1 JOUR	28,70 \$	33,00 \$
DROIT DE CIRCULATION (RÉSEAU ROUTIER)	11,61 \$	13,35 \$
*AIRMÉDIC EST INCLUS DANS TOUS LES TARIFS 2022 MENTIONNÉS CI-DESSUS *LES RÉSIDENTS HORS QUÉBEC: LE TARIF EST LE DOUBLE DANS TOUS LES TARIFS 2022 MENTIONNÉS CI-DESSUS		